

La chronique du CESA

30 mai 1975 : création de l'Agence spatiale européenne

En juillet 1973, à l'issue de difficiles négociations, la France, l'Allemagne fédérale et le Royaume-Uni trouvent un terrain d'entente en vue de financer un programme spatial commun. Il s'agit de réaliser un lanceur désigné *L3S* (future *Ariane*) sous maîtrise d'œuvre française, un laboratoire à microgravité modulaire appelé *Spacelab*, voulu par les Allemands, et un satellite d'observation maritime, *MAROTS*, souhaité par les Britanniques.

Une décision fondamentale

Moins de deux ans plus tard, le 30 mai 1975, à l'issue de la conférence des plénipotentiaires qui se déroule à Paris, tous les États membres de l'Organisation européenne de recherches spatiales (CERS/ESRO) et de l'Organisation européenne pour la mise au point et la construction de lanceurs d'engins spatiaux (CECLES/ELDO) signent une convention portant création de l'Agence spatiale européenne (*European Space Agency*), qui permet l'unification de tous les organismes existant jusque-là.

Fondée dès le lendemain, cette organisation a pour but de « *poursuivre et de renforcer la coopération européenne, à des fins exclusivement pacifiques, dans le domaine de la recherche et de la technologie spatiales et de leurs applications spatiales, en vue de leur utilisation à des fins scientifiques et pour des systèmes spatiaux opérationnels d'applications* ».

Avec la création de l'Agence spatiale européenne, le Vieux Continent dispose désormais d'un cadre juridique bien adapté à ses ambitions et s'érige en une puissance spatiale de première importance.

